

## Commission de Discipline

**Président** : M. ALDAX Alain

**Vice-Président** : M. DUFLOUX Patrick

**Secrétaire** : Mme BOITIER Martine

**Membres** : Mmes BOITIER Martine, COUTURIER Jocelyne, ROPERTO Isabelle, MM. BELLATAR Maki, BERQUIER David, CANU Jean-Philippe, JACQUOT Georges, PIBOIN Julien

**Instructeur** : M. ROUILLERE Christian

**Instructeur Adjoint** : M. MONGIN Thierry

**Travaux d'Intérêt Sportif (TIS)** : M. ALDAX Alain

### Article 42

1. Attributions :

■ Cet organisme est compétent en matière disciplinaire, suivant l'article 3 de l'annexe 2 des RG.

■ Elle propose, conformément à l'article 4.1.2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux, aux joueurs, éducateurs ou dirigeants sanctionnés pour motif disciplinaire, selon les règlements en vigueur, un travail d'intérêt général.

2. Composition :

■ Le comité de Direction adopte les membres proposés par le président de la commission pour un mandat de quatre ans

3. Fonctionnement :

■ Elle se réunit, en principe, une fois par semaine en fonction des dossiers qui lui sont soumis et en réunion particulière lorsque l'audition des personnes impliquées est nécessaire.